

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257976001

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish - Dépense totale de 38 310 349,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2515-187701-C (5 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Charbonneau
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257976001

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish - Dépense totale de 38 310 349,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2515-187701-C (5 soumissionnaires)

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Le 10 septembre 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de réhabilitation d'une conduite qui achemine au réservoir McTavish près de 45 % de l'eau qui s'y rend, par l'ajout d'un système de polymère renforcé. Les sections à réhabiliter par l'application de fibre de carbone sont discontinues et réparties à divers endroits le long de la conduite. Plusieurs scénarios ont été analysés pour la réhabilitation du tronçon en raison, notamment, de la profondeur du tunnel et des récents aménagements et réaménagements du secteur.

Un appel d'offres a été publié du 10 avril au 12 juin (63 jours) et, dans l'intervalle, 9 addendas ont été émis pour répondre à 150 questions, dont un a eu comme impact de repousser la période des soumissions. Parmi les 17 preneurs de cahier de charges, cinq entrepreneurs ont déposé une soumission. Quatre des firmes n'ayant pas présenté d'offres ont fourni la raison de leur désistement : une a affirmé que les délais de la

soumission sont insuffisants et que les délais de livraison sont hors d'atteinte; deux sont des sous-traitants et un est un fournisseur.

L'examen des cinq soumissions reçues a permis de confirmer leur conformité administrative. Sur le plan de la conformité technique, deux soumissions se sont avérées conformes, la plus basse étant celle de Pomerleau Inc., tandis que trois ont été jugées non conformes en raison d'expériences et de qualifications ne répondant pas aux critères spécifiés au Cahier des charges.

La firme ayant obtenu la meilleure note finale est Pomerleau Inc. dont le prix montre un écart défavorable de 1,88 % avec l'estimation. Cet écart s'explique par une multitude de facteurs économiques.

Toutes les étapes de l'appel d'offres ont été suivies en conformité aux lois et aux règlements en vigueur et la Direction des réseaux d'eau (DRE) appuie la recommandation d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Au terme de la présentation, la Commission a souhaité en savoir davantage sur l'historique de la conduite en question et sur les raisons de la dégradation. Le Service a précisé avoir de la difficulté expliquer la dégradation des conduites en tunnel, mais a mentionné les possibles impacts d'une technique de forage par dynamitage, dont on comble par la suite l'espace annulaire avec du béton. Le sel de déglacage et les sulfates qui se retrouvent dans les eaux souterraines activent la corrosion des conduites. Bien qu'il soit impossible d'empêcher l'eau souterraine d'altérer les conduites, le Service souhaite protéger les infrastructures à l'aide d'un revêtement.

La Commission a aussi demandé des précisions sur les secteurs non réhabilités dans le cadre de ce contrat et l'échéancier pour ceux-ci. Le Service a confirmé suivre un plan d'action quinquennale d'auscultation pour surveiller la dégradation des conduites.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257976001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.